

## DONS, AVANTAGES OU MARQUES D'HOSPITALITÉ

### Déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie

(RLRQ, c. C-23.1, articles 31, 32 et 33)

Nom du membre :	FRANÇOIS PARADIS
Circonscription :	LÉVIS

#### DÉCLARATION AU COMMISSAIRE

*Je déclare avoir reçu le don, l'avantage ou la marque d'hospitalité,  
d'une valeur de plus de 200 \$, décrit ci-dessous :*

1. Nom du donateur	2. Date
Fondation du CHU de Québec	23 mars 2018
3. Description du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Un billet pour assister au Bal des Grands romantiques.	
4. Circonstances de la réception du don, de l'avantage ou de la marque d'hospitalité	
Invitation au député de Lévis à assister à l'activité de financement au profit de la Fondation du CHU de Québec.	

Signature du membre de l'Assemblée nationale (s) François Paradis	Date de la déclaration 2018-03-23
--	--------------------------------------